

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 MARS 2021

Date de la convocation : 15/03/2021

Le dix-neuf mars deux mil vingt et un à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Maire

Présents : M Philippe HAMPIKIAN, M Claude ACHARD, M Christophe MESMIN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS

Absent excusé : Mme Sylvie FOUQUET, a donné procuration à Mme Josy ACHARD

A été nommé secrétaire : Mme Josy ACHARD

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2021 est approuvé.

### 2021/11 Approbation du Compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### 2021/12 Approbation du Compte Administratif 2020

#### **Vote**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

M ACHARD présente le Compte Administratif 2020 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<b>compte administratif principal</b>						
Résultats reportés	0,00	34 710,19	0,00	30 078,45	0,00	64 788,64
opérations de l'exercice	200 516,26	281 487,58	439 498,29	350 320,05	640 014,55	631 807,63
<b>Totaux</b>	<b>200 516,26</b>	<b>316 197,77</b>	<b>439 498,29</b>	<b>380 398,50</b>	<b>640 014,55</b>	<b>696 596,27</b>
résultats de clôture	0,00	115 681,51	59 099,79	0,00	0,00	56 581,72
restes à réaliser			19 310,56	31 444,99	19 310,56	31 444,99
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>115 681,51</b>	<b>458 808,85</b>	<b>411 843,49</b>	<b>659 325,11</b>	<b>728 041,26</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>115 681,51</b>	<b>46 965,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 716,15</b>

M ACHARD demande à l'assemblée de voter, Monsieur le Maire se retire ne participant pas au vote. Le Compte Administratif est approuvé.

### 2021/13 Délibération sur l'affectation du résultat 2020

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant les éléments suivants :

#### **Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Pour mémoire**

Résultat de fonct. antérieur reporté	34 710,19
Résultat d'investissement antérieur reporté	30 078,45

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020**

Résultat de l'exercice	-89 178,24
Résultat antérieurs	30 078,45
Solde d'exécution cumulé	-59 099,79

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	19 310,56
Recettes	31 444,99
Solde des restes à réaliser	12 134,43

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-59 099,79
Rappel du solde des restes à réaliser	12 134,43
Besoin de financement de l'investissement	46 965,36

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	80 971,32
Résultat antérieur	34 710,19
Total à affecter	115 681,51

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	46 965,36
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	68 716,15

**2021/14 Participation fiscalisée aux dépenses de la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze demande une participation de **2 670.70 €** au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTTE la participation aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, d'un montant de **2 670.70 €**,

DECIDE la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (participation fiscalisée)

**Vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**2021/15 Vote des subventions 2021 aux associations**

M le Maire propose d'attribuer et de verser les subventions aux associations comme suit :

- ⇒ SR3V : 950 €
- ⇒ Comité de Jumelage : 450 €
- ⇒ Club Bel Air Amitiés : 225 €
- ⇒ Les Amis de St Robert : 450 €
- ⇒ Les Amis de St Robert – reversement de la CABB – : 393.81
- ⇒ Société communale de chasse : 200 €
- ⇒ Foyer des Jeunes : 225 €
- ⇒ Comité FNACA : 50 €

**Vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

⇒ Divers : 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations citées ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021

### 2021/16 Vote des taxes directes locales 2021

M le Maire explique au Conseil municipal les principaux changements à prendre en compte suite à la réforme de la fiscalité locale :

- Le taux de la taxe d'habitation (utilisé pour les résidences secondaires) est gelé jusqu'en 2023 ;
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties doit intégrer le taux de TFPB départemental de 2020 (soit 21.35%).

En tenant compte de ces changements, M le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de l'année 2020 et ainsi retenir les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 17.24 (taux communal de l'année 2020) + 21.35 (taux de TFPB départemental de 2020) = **38.59%**
- Taxe Foncière non bâti : **125.15 %**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition ci-dessus énumérés.

#### **Vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### 2021/17 Annulations de titres

M le Maire rappelle au Conseil municipal la fermeture du restaurant la vieille école. Il explique que deux loyers de location de la licence IV au titre de l'année 2020 sont impayés (loyer mensuel de 50 euros).

Au vu du contexte actuel, M le maire propose au Conseil municipal l'annulation de ces deux mois de loyer pour la location de la licence IV. Le montant total d'annulation est de 100 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide l'annulation de deux titres relatifs à deux mois de loyer (juillet et août) pour la location de la licence IV ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au Budget primitif 2021, article 673.

#### **Vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### 2021/18 Approbation du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

#### **Vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

<b> FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	336773.31	336773.31
<b> INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	263500.87	263500.87
<b> TOTAL</b>	<b>600274.18</b>	<b>600274.18</b>

### Après délibération, le Conseil Municipal :

- ⇒ APPROUVE le Budget Primitif 2021
- Au chapitre - section Fonctionnement
  - Au chapitre - section Investissement

### **2021/19 Approbation du tableau de contractualisation départementale 2021-2023**

**Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Depuis 2015, l'aide aux collectivités est une des priorités du Conseil Départemental pour aménager le département et améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Sur la période 2018-2020, 2000 opérations ont été conduites et 39 millions d'euros d'aides départementales ont été accordées aux communes et intercommunalités. Les aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Depuis l'automne dernier, une concertation a été mise en œuvre pour préparer la contractualisation 2021-2023.

M le Maire présente au Conseil municipal le tableau de contractualisation départementale 2021-2023, proposition définitive d'intervention du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le tableau de contractualisation départementale 2021-2023 annexé à la présente délibération.

### **2021/20 Modification des statuts de la FDEE 19**

**Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts.

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
- D'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

## **Points divers**

### **Travaux / aménagement**

- M le maire indique au Conseil que les travaux du local de l'ancienne agence postale sont terminés : pose d'un wc, un évier et d'une porte. Le cabinet infirmier peut déménager.

- Suite aux travaux réalisés sur la terrasse, il est constaté que 2% des pierres ont des problèmes. L'entreprise EUROVA va venir avec le fournisseur des pierres pour étudier ce problème.

### **Associations/ Evénements**

- Une réunion aura lieu prochainement avec les associations du village afin de constituer le calendrier 2021 des événements.

- Pays d'art et d'histoire : un rendez-vous sera bientôt programmé pour démarrer un nouveau projet pour le village.

- Expositions : la programmation pour l'année 2021 sera finalisée très prochainement.

- La prochaine foire aux veaux aura lieu le 17 mai prochain. La commande de plaques sera passée prochainement.